

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE

_____	_____	_____
NOM DU CLIENT (NOM DE FAMILLE)	(PRÉNOM)	N° DE COMPTE
_____	_____	_____
NOM DU CLIENT (NOM DE FAMILLE)	(PRÉNOM)	N° DE COURTIER / CONSEILLER

2. ADRESSE DU CLIENT

- Changement de l'adresse domiciliaire Changement de l'adresse postale

ADRESSE

_____	_____	_____	_____
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL	PAYS
() -	() -	() -	() -
TÉLÉPHONE CELLULAIRE	TÉLÉPHONE - DOMICILE	TÉLÉPHONE AU TRAVAIL	

Vous autorisez B2B Banque Courtage à escompte (« B2BBCE ») à partager les mises à jour de vos renseignements personnels avec B2B Banque si votre compte d'investissement est associé à un prêt investissement B2B Banque. Vous autorisez B2B Banque à mettre à jour les renseignements personnels de vos comptes B2B Banque, y compris votre adresse personnelle (domiciliaire et postale), vos numéros de téléphone et de cellulaire, et votre adresse de courriel.

_____	_____	_____	_____
SIGNATURE DU CLIENT	DATE (jj/mm/aaaa)	SIGNATURE DU CONSEILLER	DATE (jj/mm/aaaa)
_____	_____	_____	_____
CLIENT SIGNATURE DU CLIENT	DATE (jj/mm/aaaa)	NOM DU COURTIER AUTORISÉ (p. ex. : le directeur de succursale)	DATE (jj/mm/aaaa)

Courtier Autorisé : En signant le présent formulaire, vous attestez que l'autorisation du client a été obtenue pour le changement d'adresse.

- Prière de mettre à jour l'adresse associée à mon compte de prêt investissement n° _____.
En choisissant cette option, vous autorisez B2BBCE à échanger cette information avec B2B Banque à des fins mise à jour de dossiers.

3. COURTIER/CONSEILLER

REMARQUE : La signature du client est requise pour le changement de courtier. La signature du client ou d'un dirigeant de la maison de courtage est requise pour le changement de conseiller.

_____	_____	_____	_____
NOM DU COURTIER (EN LETTRES MOULÉES, S.V.P.)	N° DE COURTIER	NOM DU CONSEILLER (EN LETTRES MOULÉES, S.V.P.)	N° DE CONSEILLER
_____	_____	_____	_____
SIGNATURE DU CLIENT	DATE (jj/mm/aaaa)	SIGNATURE DU CONSEILLER	DATE (jj/mm/aaaa)
_____	_____	_____	_____
CLIENT SIGNATURE DU CLIENT	DATE (jj/mm/aaaa)	NOM DU COURTIER AUTORISÉ (p. ex. : le directeur de succursale)	DATE (jj/mm/aaaa)

Courtier Autorisé : En signant le présent formulaire, vous attestez que les actifs reçus ont été examinés et que votre courtier est dûment enregistré/détient la licence requise pour offrir, donner des conseils et superviser ces actifs.

- Prière de mettre à jour le numéro de courtier/conseiller associée à mon compte de prêt investissement n° _____.
En choisissant cette option, vous autorisez B2BBCE à échanger cette information avec B2B Banque à des fins mise à jour de dossiers.

4. MÉTHODE DE PAIEMENT DES FRAIS DE COMPTE ANNUELS – La méthode choisie s'appliquera à tous vos comptes et remplace toute méthode choisie précédemment

A Débitier mon compte-chèques selon les renseignements bancaires indiqués à la section 5. Ce compte bancaire sera utilisé chaque année pour effectuer le retrait des frais de compte annuels le 1^{er} juin ou aux environs de cette date, en fonction du barème de frais applicable qui a été fourni. Votre ou vos comptes B2BBCE seront débités des frais non réglés. Veuillez vous reporter aux modalités relatives aux dépôts préautorisés (DPA) ci-dessous pour de plus amples renseignements sur les exigences de la Règle H1 de l'ACP applicables à cette option de paiement des frais.

B Déduire les frais de mon compte d'investissement auprès de B2BBCE.
REMARQUE : La signature du client est requise.

C Déduire les frais de mon compte enregistré B2BBCE, y compris de mon compte d'épargne libre d'impôt B2BBCE, jusqu'à concurrence des frais applicables par compte, puis de mon/mes comptes d'investissement auprès de B2BBCE, le cas échéant.
REMARQUE : La signature du client est requise.

- En sélectionnant l'option A et en signant la présente section, vous renoncez à toutes exigences de préavis prévues par les alinéas 15a) et b) de la Règle H1 de l'Association canadienne des paiements afférente aux débits préautorisés.
- Vous autorisez B2B Banque Courtage à escompte « B2BBCE »/B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. à porter au débit du compte bancaire fourni la (les) somme(s) indiquée(s) selon la (les) fréquence(s) demandée(s).
- S'il s'agit d'un placement à des fins personnelles, le débit sera considéré comme un débit préautorisé (DPA) personnel selon la définition de l'Association canadienne des paiements (ACP). S'il s'agit d'un placement à des fins commerciales, le débit sera considéré comme un DPA d'entreprise.
- Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme à la présente convention. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec la présente convention de DPA. Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez www.cdnpay.ca.
- Vous confirmez que toutes les personnes dont la signature est nécessaire pour autoriser les opérations dans le compte bancaire fourni ont signé la présente convention.
- Vous pouvez modifier ces directives ou annuler ce régime en tout temps, à condition que B2BBCE reçoive un préavis de dix (10) jours ouvrables par téléphone ou par écrit. Pour obtenir un exemplaire du formulaire d'annulation ou pour en apprendre davantage sur vos droits d'annulation d'une convention de DPA, communiquez avec votre institution financière ou visitez le site Web de l'ACP à www.cdnpay.ca.
- B2BBCE est autorisée à accepter les modifications apportées au présent formulaire par mon/notre courtier inscrit ou par mon/notre conseiller conformément aux politiques de B2BBCE, et aux exigences de divulgation et d'autorisation exigées par l'ACP.
- Vous acceptez que les renseignements figurant dans la présente demande soient partagés avec l'institution financière, pour ce qui est de la divulgation des renseignements directement liés et nécessaires à la juste mise en application des règles pertinentes aux débits préautorisés.
- Vous reconnaissez et acceptez l'entière responsabilité des frais encourus si les débits ne peuvent être portés au compte en raison d'insuffisance de provisions ou de toute autre raison pour laquelle vous pouvez être tenu responsable.

SIGNATURE DU DÉPOSANT

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU CLIENT

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU CONJOINT

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU CLIENT

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU CONSEILLER

DATE (jj/mm/aaaa)

5. RENSEIGNEMENTS BANCAIRES – Joindre un chèque annulé

Veillez changer mes renseignements bancaires pour les transactions suivantes :

PPA POUR FRAIS DE COMPTE ANNUELS

PPA

FRR/FRV/
FRR1/FRRP
FRVR (TÉF)

PRS (Comptes de placement ET CELI SEULEMENT) (TÉF)

PRÊTS (PAIEMENT DU PRÊT INVESTISSEMENT DE B2B BANQUE)

CHANGER LES RENSEIGNEMENTS BANCAIRES AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE FONDS POUR LES DISTRIBUTIONS EN ESPÈCES (INDIQUEZ LES CODES DES FONDS) : _____

NOM DE LA BANQUE

N° DE DOMICILIATION

N° DU COMPTE BANCAIRE

DATE DU PREMIER PRÉLÈVEMENT (jj/mm/aaaa)

Vous autorisez B2BBCE à partager les mises à jour de ces renseignements avec B2B Banque si votre compte d'investissement est associé avec un prêt investissement B2B Banque.

SIGNATURE DU DÉPOSANT

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU DÉPOSANT

DATE (jj/mm/aaaa)

REMARQUE : La signature du/des titulaires du compte bancaire est requise.

SIGNATURE DU CONSEILLER

DATE (jj/mm/aaaa)

6. NOM DU CLIENT

ANCIEN

NOM DE FAMILLE

PRÉNOM

ANCIENNE SIGNATURE

NOUVEAU

NOM DE FAMILLE

PRÉNOM

NOUVELLE SIGNATURE

REMARQUE : La signature du client est requise pour le nouveau et l'ancien nom. Le courtier doit certifier la signature ou joindre un document juridique indiquant le nouveau nom du client.

CERTIFICATION DE SIGNATURE

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU CONSEILLER

DATE (jj/mm/aaaa)

Vous autorisez B2B Banque Courtage à escompte (« B2BBCE ») à partager les mises à jour de vos renseignements personnels avec B2B Banque si votre compte d'investissement est lié à un prêt investissement de B2B Banque. Vous autorisez B2B Banque à utiliser vos renseignements personnels actualisés, incluant votre nom légal, pour mettre à jour vos comptes B2B Banque.

7. DÉSIGNATION DE RENTIER SUCCESSEUR ET DE BÉNÉFICIAIRE (facultatif) – Applicable uniquement pour les comptes enregistrés B2BBCE (exclusion faite des CELI)

Je révoque par la présente toute désignation de rentier successeur antérieure et toute désignation de bénéficiaire antérieure pour ce compte.

A Pour les RER, RER immobilisés, CRI ou RERI : Dans l'éventualité de mon décès, je désigne la personne ci-après à titre de bénéficiaire ayant le droit de recevoir mon avoir dans ce compte si elle vit au moment de mon décès. Je me réserve le droit de révoquer cette désignation.

NOM

LIEN

ADRESSE

Avertissement : **Toute désignation faite à la section 8A ou 8B ci-dessus sera assujettie à ce qui suit :**

- Aux fins de cette désignation, le terme « conjoint » désigne une personne reconnue comme votre époux ou conjoint de fait en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- **La validité d'une désignation de bénéficiaire ou de rentier successeur est sujette à la législation sur les pensions applicable et aux lois de la juridiction dans laquelle vous résidez, le cas échéant, autorisant ladite désignation autrement que par le biais d'un testament.**
- En l'absence d'un bénéficiaire désigné ou d'un rentier successeur, le produit de votre compte sera versé à votre succession.
- Nonobstant toute désignation du contraire faite par vous, votre conjoint (selon le sens donné dans la législation sur les pensions applicable) peut avoir droit automatiquement aux prestations dans le cadre d'un ou plusieurs de vos comptes, y compris votre RERI, CRI, REIR, FRV, FRVR, FRRP ou FRII.
- Votre désignation ci-dessus ne sera pas révoquée ou modifiée automatiquement par tout mariage ou divorce futur. Si vous désirez modifier votre désignation de bénéficiaire ou de rentier successeur, vous devrez fournir une nouvelle désignation.
- Toute désignation faite ci-dessus s'appliquera au présent compte uniquement. Si vous avez d'autres comptes pour lesquels vous désirez désigner un bénéficiaire ou rentier successeur, vous devez remplir une désignation individuelle pour chacun de ces comptes.

REMARQUE : La signature du client est requise.

SIGNATURE DU CLIENT

DATE (jj/mm/aaaa)

B Pour les FRR, les FRV, les FRII, les FRVR et les FRRP : Advenant mon décès (cocher une case ou les deux) :

- Je désigne par la présente mon conjoint, si ce dernier est vivant et est toujours mon conjoint au moment de mon décès, à continuer à recevoir les prestations à titre de rentier successeur dans le cadre de mon compte et dans la mesure du possible et permise par la loi à acquérir tous les droits que j'ai à titre de titulaire. Je me réserve le droit de révoquer cette désignation : ou

NOM DU CONJOINT

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE DU CONJOINT

- Si : a) le rentier successeur susmentionné, le cas échéant, me précède ou n'est plus mon conjoint au moment de mon décès; ou b) je n'ai désigné aucun rentier successeur dans le cadre de mon compte, je désigne alors par la présente la personne suivante à titre de bénéficiaire ayant le droit de recevoir mon avoir dans mon compte si elle vit au moment de mon décès. Je me réserve le droit de révoquer cette désignation.

NOM

LIEN

ADRESSE

SIGNATURE DU CONSEILLER

DATE (jj/mm/aaaa)

8. DÉSIGNATION DE TITULAIRE SUCCESSEUR ET DE BÉNÉFICIAIRE (CELI uniquement)

Je révoque par la présente toute désignation de titulaire successeur antérieure et toute désignation de bénéficiaire antérieure à l'égard de ce compte d'épargne libre d'impôt B2BBCE.

A Advenant mon décès, je désigne par la présente mon conjoint*, si ce dernier est vivant au moment de mon décès, à titre de titulaire successeur de ce compte d'épargne libre d'impôt B2BBCE pour acquérir tous les droits que j'ai à titre de titulaire dudit compte. Je me réserve le droit de révoquer cette désignation.

NOM DU CONJOINT

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE DU CONJOINT

* Le terme conjoint désigne une personne reconnue comme votre époux ou conjoint de fait aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La personne que vous désignez à titre de titulaire successeur doit être votre conjoint au moment de votre décès.

B Advenant que le titulaire successeur que j'ai désigné à la section A décède avant moi ou que je n'ai pas nommé de titulaire successeur à la section A, je désigne par la présente la personne suivante à titre de bénéficiaire désigné ayant droit au produit de ce compte d'épargne libre d'impôt B2BBCE advenant mon décès. Je me réserve le droit de révoquer cette désignation.

NOM

LIEN

ADRESSE

En l'absence d'un bénéficiaire désigné ou d'un titulaire successeur, le produit de ce compte d'épargne libre d'impôt B2BBCE sera versé à votre succession.

- Avertissement :
1. **La validité d'une désignation de bénéficiaire ou de titulaire successeur est sujette aux lois de la juridiction dans laquelle vous résidez autorisant ladite désignation autrement que par le biais d'un testament.**
 2. Votre désignation d'un titulaire successeur et/ou d'un bénéficiaire pour ce compte d'épargne libre d'impôt B2BBCE par le biais de ce formulaire de désignation ne sera pas révoquée ou modifiée automatiquement suite à tout mariage ou divorce futur. Si vous désirez modifier votre titulaire successeur ou bénéficiaire advenant un mariage ou divorce futur, vous devrez remplir une nouvelle désignation.
 3. Cette désignation d'un titulaire successeur et/ou d'un bénéficiaire s'appliquera uniquement à ce compte d'épargne libre d'impôt B2BBCE. Si vous détenez d'autres comptes d'épargne libres d'impôt dont la Compagnie de B2B Trustco est fiduciaire et pour lesquels vous désirez désigner un titulaire successeur ou un bénéficiaire, vous devez remplir une désignation individuelle pour chacun de ces comptes.

REMARQUE : La signature du client est requise.

SIGNATURE DU CLIENT

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU CONSEILLER

DATE (jj/mm/aaaa)

B2B Banque Courtage à escompte est une division de B2B Banque Services de valeurs mobilières inc. (membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et membre du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI)). B2B Banque est une marque de commerce utilisée sous licence.